



Réflexions - propositions sur les mesures après confinement dans l'enseignement privé sous contrat

Le 21 avril 2020

En préambule, le Spelc constate que la reprise des cours le 11 mai génère beaucoup d'inquiétudes légitimes de la part des enseignants et des parents. Nous considérons que cette reprise d'activité, alors que l'ordre des médecins s'est prononcé contre, va créer plus de problèmes qu'elle n'est censée en résoudre. Le nombre très important de réponses à notre enquête nationale en est la preuve.

Néanmoins, et pour le cas où le gouvernement devait persister dans sa volonté, le Spelc souhaite apporter ses contributions dans cet échange sur les conditions de réouverture progressive des établissements scolaires.

Principes généraux de l'ouverture de classes

Différer d'une ou deux journées la rentrée des élèves de celle des professeurs afin de permettre à ces derniers d'organiser au mieux les conditions de l'accueil des élèves.

Conditionner la reprise au respect absolu des gestes barrières : masques, gel, gants, savon. Le test systématique est un préalable à la présence des personnes dans les établissements.

Élaborer des politiques d'ouverture en fonction de la gravité de la pandémie (attendre l'évaluation du fonctionnement des établissements de la première semaine pour étendre l'ouverture éventuelle aux régions très touchées par le virus).

Faire un bilan tous les 15 jours de l'évolution des cas confirmés afin d'infléchir dans un sens ou un autre la progression de l'ouverture des classes.

Adapter le fonctionnement des établissements scolaire après la première semaine de déconfinement.

Limiter les classes à 15 élèves mais pas pour tous les élèves. Semaine A le premier groupe, semaine B le second groupe d'élèves. Les groupes doivent être construits en fonction de critères tels que les contraintes de ramassage scolaire ou le retard accumulé par certains élèves.

Supprimer les activités parascolaires et périscolaires qui ne sont pas essentielles.

Restaurants scolaires

Proposer des paniers repas aux élèves afin d'éviter au maximum les contacts.

Personnels

Les enseignants ne peuvent pas assurer à la fois la présence physique et le suivi en distanciel d'un même groupe d'élèves.

Les élèves ou les personnels à risque ou ayant des personnes à risque dans leur environnement proche doivent pouvoir continuer de travailler de leur domicile.

Dans les cas où les conditions de sécurité ne sont pas toutes remplies, les personnels ne doivent pas être sanctionnés s'ils exercent leur droit de retrait et continuent d'effectuer le suivi pédagogique des élèves en distanciel.

Le Covid-19 détecté auprès des enseignants en établissement doit être considéré comme une maladie professionnelle.

La prime de 1000 € doit être versée aux enseignants du privé dans les mêmes conditions qu'à ceux du public.

Élèves

Les parents fragiles ou vivant avec des personnes à risque doivent, sur justificatif médical, pouvoir garder leur enfant à la maison.

Enfants des personnels

L'accueil des enfants des enseignants mobilisés doit être assuré comme pour les personnels des soignants.

Locaux

Les locaux doivent être désinfectés régulièrement avec une attention particulière sur les toilettes.

L'État doit prendre en charge le surcout entraîné par le respect des normes sanitaires dans les établissements privés associés à l'État (désinfection des locaux notamment).

L'État doit assurer la fourniture des gels, masques, gants et tests aux élèves et enseignants, ainsi qu'aux personnels des services supports.

Les établissements doivent prévoir des parcours spécifiques afin d'éviter de croiser des élèves ou des personnels (sens unique).

Écoles maternelles

Les gestes barrière ne sont pas applicables en maternelle. Ces élèves ne doivent pas être concernés par la reprise des cours au 11 mai.

Écoles primaires

Privilégier les classes de CP et de CM2, continuer l'enseignement à distance pour les autres niveaux afin de limiter la présence des élèves. Il faudra gérer les élèves des enseignants qui ne pourront pas venir en établissement.

Que se passera-t-il si certains maires refusent le retour à l'école ?

Collèges

Favoriser l'enseignement à distance afin de limiter le nombre d'élèves en contact en restreignant le retour en classe des seuls élèves de troisième.

Lycées généraux et technologiques

Afin de limiter le nombre d'élèves et compte tenu des modalités exceptionnelles du BAC, il ne nous paraît pas opportun que les élèves de terminale reprennent les cours en présentiel, les classes prioritaires sont les secondes et les premières.

Au niveau des STS, seules les classes de première année devraient revenir dans les établissements compte tenu des modalités du BTS. Les cours de deuxième année doivent continuer en distanciel.

Lycées professionnels

Privilégier les activités essentielles pour la validation des diplômes ou de la formation.

Si des TP sont indispensables, adapter l'emploi du temps au détriment d'autres matières qui peuvent être assurées en distanciel.

Adapter les effectifs au nombre de postes de travail : jamais 2 élèves sur une machine ou un bureau.

Les TP doivent être aménagés pour garantir la distanciation.

Internats

Les établissements privés doivent avoir la liberté d'ouvrir ou non les internats en fonction du risque sanitaire.

Si les internats rouvrent, ils doivent respecter le principe d'un interne par chambre.

Les élèves internes qui ne pourront pas être accueillis doivent pouvoir continuer en distanciel leur apprentissage.

RDVC et stagiaires concours

Autoriser la tenue des RDVC en Visio pour la partie chef d'établissement si l'enseignant doit rester à la maison.

Permettre d'ici début juillet, la validation des lauréats stagiaires par un entretien en Visio avec l'inspecteur, s'ils ne sont pas autorisés à revenir dans les établissements.

Éducation Physique et Sportive

Le respect des gestes barrière exclut de fait nombre d'activités de groupe. Se pose également la question des vestiaires où la distanciation est compliquée à appliquer. Il paraît plus sage de différer la reprise des activités d'EPS en fonction de l'évolution des cas confirmés.

Éducation musicale

La pratique du chant ne doit pas être autorisée ainsi que l'utilisation des instruments à vent.

Épreuves anticipées de Français du BAC

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de maintenir ces épreuves pour tous les élèves. Elles devraient maintenues uniquement pour les élèves ayant moins de 12/20 au contrôle continu.

Désinfecter les poignées de porte à chaque entrée et sortie des élèves par un surveillant.

Prévoir un masque par candidat pour l'épreuve.

Présence d'un surveillant pour assister le jury dans les tâches administratives et de surveillance des élèves (vérifier qu'il n'a pas de portable, émargement, vérification d'identité).

Prévoir du gel hydroalcoolique pour chaque candidat afin qu'il puisse se désinfecter après avoir émargé et pour le jury.

Réduire le nombre de candidats dans la journée et prévoir des pauses pour les membres du jury.

Mettre à la disposition des surveillants un ordinateur avec le descriptif et les textes retenus afin de pouvoir imprimer les textes « oubliés » par les candidats.

Comment gérer les échanges de la fiche d'évaluation entre le candidat et le jury ?

Contacts Spelc :

Secrétaire général : Jean-Yves Murgue – jy.murgue@spelc.fr – 06 45 32 19 90

Président : Luc Viehé – l.viehe@spelc.fr – 06 81 40 42 42